AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022087-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.087**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 **présents / 30** Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : RECRUTEMENTS SAISONNIERS STATION SAISON 2022/2023

Le Président explique à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant d'autoriser le Président à recruter des agents saisonniers de droit privé pour faire fonctionner la station de ski. Les besoins sont les suivants : un chef de piste, deux dameurs pisteurs secouriste dont un recrutement à compter du 1er novembre 2022, 9 conducteurs de téléski ou perchman, 5 caissiers(ères), 1 nivoculteur en renfort ainsi qu'un régisseur(eusse) à 15 heures hebdomadaires ? du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023 .

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés selon la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe station.

Le conseil communautaire valide le recrutement de ces agents saisonniers et mandate le Président pour la signature de tous documents relatifs à ces embauches.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme